



CHARTRE D'ENCADREMENT

LE CADRE REGLEMENTAIRE

Le texte réglementaire de référence est **l'Arrêté du 31 Juillet 2009 relatif au Diplôme d'Etat d'Infirmier** paru au Bulletin officiel N° 2009/7 du 15 août 2009 :

- modifié par **l'arrêté du 26 septembre 2014**, paru au Bulletin Officiel N°0228 du 2 octobre 2014.
- complété par **l'instruction N°DGOS/RH1/2014/XXX du 24 décembre 2014** relative aux stages en formation infirmière.

La charte d'encadrement est établie entre l'établissement d'accueil :

L'association VISA SANTE

3 rue de la poste
60127 MORIENVAL

et les Instituts de Formation en Soins Infirmiers partenaires.

Elle est portée à la connaissance des étudiants en Soins Infirmiers.

Elle formalise les engagements des deux parties dans l'encadrement des étudiants.

LES RESPONSABLES PEDAGOGIQUES

- Madame le Professeur Catherine BOULNOIS
- Monsieur Pierre GAPP - Cadre de Santé Formateur

LES RESPONSABLES D'ENCADREMENT

- **Le maître de stage** est responsable de l'organisation et du suivi de l'encadrement des étudiants en stage. Il accueille et intègre l'étudiant et assure le suivi de la formation de l'étudiant.

Il représente la fonction organisationnelle et institutionnelle du stage.

Il est garant de la mise à disposition des ressources, notamment de la présence de professionnels qualifiés et des activités permettant un réel apprentissage.

Nom – Prénom : Monsieur Mamadou DANFAKHA

Fonction : Chargé de mission VISA SANTE au Sénégal

- **Le tuteur de stage** est responsable de l'encadrement pédagogique en stage et assure l'évaluation des compétences acquises en stage, en collaboration avec les professionnels de proximité.

Il représente la fonction pédagogique du stage.

Il assure un accompagnement individualisé des étudiants et évalue leur progression.

Nom – Prénom : Monsieur Abdoulaye DIOUF

Fonction : Infirmier d'Etat

Document mis à jour en septembre 2015

- + **Les professionnels de proximité** représentent la fonction d'encadrement pédagogique du stage au quotidien. Cette fonction est assurée par **l'Infirmier Chef de Poste (ICP)**. Ils assurent le suivi et la formation des étudiants.

L'ACCUEIL DES ETUDIANTS EN STAGE

Le maître de stage organise l'accueil des étudiants.

- + **Les étudiants en stage à VISA SANTE dans les postes ou centres de santé** sont accueillis à leur arrivée à l'aéroport de Dakar (Sénégal) et pris en charge par un membre de l'équipe de VISA SANTE dirigée au Sénégal par Monsieur Mamadou DANFAKHA.
- + **Les étudiants en stage à VISA SANTE sont conduits au local de l'association** où le maître de stage leur précise leur affectation et les conditions spécifiques de leur stage au sein d'un poste ou centre de santé au Sénégal. Toutes les modalités pratiques de leur séjour leur sont exposées.

LE DEROULEMENT DU STAGE

- + **Le planning prévisionnel est réalisé par le tuteur de stage** qui le porte à la connaissance des étudiants. Les étudiants s'engagent à le respecter, à être ponctuels et assidus. Toute modification sur le planning est négociée par les deux parties.
- + **Le planning est établi sur la base de 35 heures hebdomadaires.** Il précise les horaires de travail et l'affectation des étudiants qui peuvent être amenés à découvrir plusieurs secteurs d'activités en lien avec le poste ou centre de santé au Sénégal.
- + **Le repas est pris à l'issue** de la matinée de travail selon les modalités locales. Il n'est pas inclus dans le temps de travail et est accordé en dehors des horaires de transmissions.
- + **Les étudiants peuvent faire des veilles de nuit.** Ces temps de stage sont proposés aux étudiants dans la mesure où ils sont encadrés par des professionnels qualifiés et où ils peuvent réaliser des activités permettant un réel apprentissage.
- + **En cas d'absence,** les étudiants préviennent le tuteur de stage et leur IFSI d'origine dans les plus brefs délais.
- + **En cas de fermeture exceptionnelle** du poste ou centre de santé au Sénégal, le tuteur de stage se met en relation avec le maître de stage pour proposer une alternative aux étudiants.

LA FORMATION DES ETUDIANTS

- + **Chaque étudiant élabore ses objectifs de stage** en s'appuyant sur son portfolio, sur la fiche d'identification de stage et sur le livret d'accueil. Chaque étudiant présente ses objectifs de stage au tuteur de stage et au(x) professionnel(s) de proximité. Ceux-ci sont discutés et réajustés.
- + **Chaque étudiant est acteur de sa formation** en s'impliquant pour acquérir de nouvelles connaissances théoriques, techniques, relationnelles et éducatives. Le tuteur de stage et le(s) professionnel(s) de proximité aident et encouragent les étudiants dans leurs recherches et dans leur progression.
- + **Chaque étudiant complète le portfolio au fur et à mesure de sa progression avec le(s) professionnel(s) de proximité** qui facilite(nt) son auto-évaluation.
- + **Le tuteur de stage et le(s) professionnel(s) de proximité accompagnent la réflexion des étudiants, leur analyse des situations et activités rencontrées**, explicitent les pratiques professionnelles locales et s'assurent que les étudiants bénéficient d'un accompagnement dans les situations difficiles.
- + **Les responsables pédagogiques du stage sont en lien avec le maître de stage et/ou le tuteur de stage** pour tout ce qui concerne l'organisation générale des stages, le suivi du parcours des étudiants et pour réguler les difficultés éventuelles d'ordre pédagogique.
- + **Les responsables pédagogiques** seront contactés par le maître de stage et / ou le tuteur de stage en cas de difficultés rencontrées avec les étudiants ; ils se mettront en relation avec l'IFSI d'origine du (des) étudiant(s).

L'EVALUATION DES ETUDIANTS

- + **Un bilan intermédiaire formel** est réalisé par le tuteur de stage et le(s) professionnel(s) de proximité. Ce bilan a pour but de faire le point sur les apprentissages des étudiants et d'envisager des réajustements et objectifs à atteindre d'ici la fin du stage.
- + **En cas de difficultés**, un entretien est proposé aux étudiants par le tuteur de stage. Cet échange a pour but d'évaluer ces difficultés et d'envisager des mesures correctives.
- + **Un bilan des acquisitions est prévu à l'issue du stage et inscrit dans le portfolio**. Ce bilan est réalisé avec chaque étudiant, le tuteur de stage et le(s) professionnel(s) de proximité. Ce bilan est établi en fonction du comportement de chaque étudiant et des compétences acquises au regard des objectifs formulés en début de stage et du niveau de formation de l'étudiant.

LES CONDITIONS D'EXERCICE DE LA PROFESSION D'INFIRMIER(E)

- + Les étudiants travaillent **sous la responsabilité de l'Infirmier Chef de Poste.**
- + L'étudiant devra se limiter à intervenir **sous le contrôle et la responsabilité d'un IDE**, dans la limite de l'enseignement qu'il aura reçu au stade de sa formation.
- + L'infirmier référent ne devra confier à l'étudiant que **des actes qui correspondent à son degré d'autonomie acquis réel.**
- + Les étudiants doivent se soumettre aux **règles de discrétion et du secret professionnel qui ont cours dans le pays qui les accueille.**
- + Les étudiants doivent respecter les protocoles institutionnels et spécifiques du poste ou centre de santé au Sénégal.
- + Les étudiants ont leurs **tenues professionnelles identifiées** pour les stages qui se déroulent dans les postes ou centres de santé au Sénégal.

L'IFSI d'origine du / des étudiants
Directrice de l'IFSI

L'Association VISA SANTE
Président
Dr Jean-Paul DUCROCQ